



HUBERT LÉVY-LAMBERT (53) *président d'Amusix*

AMUSIX RÉUNIT LES AMIS DU MUSÉE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

DEPUIS SA CRÉATION en 1794, l'École polytechnique a constitué au fil des ans une riche collection d'instruments scientifiques anciens qui se trouve actuellement sur la mezzanine du salon d'honneur. L'École a également des bustes, des tapisseries, des tableaux, des uniformes, des documents et des objets variés, dispersés dans différents autres endroits difficilement accessibles.

La direction de l'École a donc décidé le regroupement de ses collections au niveau bas de la bibliothèque dont les 800 m² sont en cours de libération à cet effet pour constituer l'espace muséal de l'X, en abréviation Musix.

Par convention de mécénat du 13 mars 2017, l'X a confié à Amusix, Association des Amis du Musée de l'X, la maîtrise

d'ouvrage de cette opération dont le budget est de 2 millions d'euros.

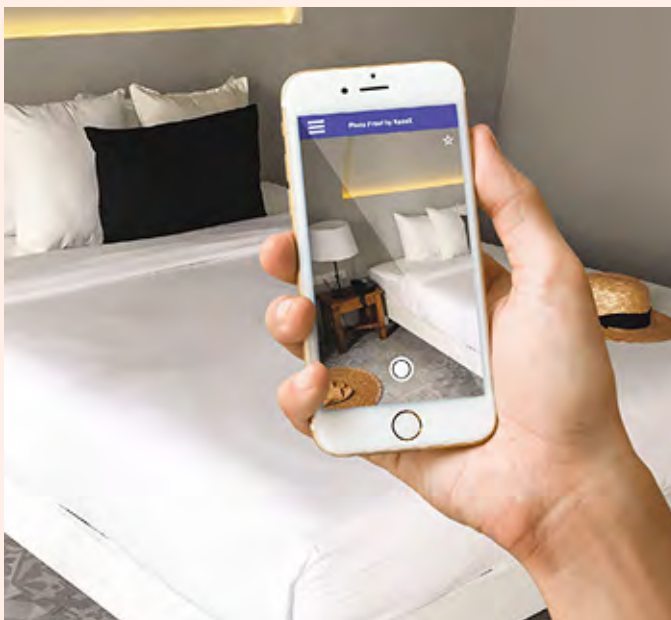
L'ouverture du Musix au public est prévue en mars 2018 avec une exposition temporaire consacrée à Monge.

Vous pouvez participer à ce grand projet, en faisant un don ou en offrant au Musix des objets anciens ayant un lien avec l'École ou avec ses anciens élèves ou professeurs.

Merci d'avance. ■

Vous pouvez faire un don sur <http://www.polytechnique.net/amusix/events>

En argent ou en nature, votre don donne droit aux avantages fiscaux afférents aux organisations d'intérêt général : un don de 100 € ne vous coûte que 34 €.



KEEEX À LAS VEGAS

Keeex, la start-up française fondée par Laurent Henocque (82), a été sélectionnée parmi les 600 start-up les plus innovantes au monde pour participer au Consumer Electronics Show 2018 de Las Vegas, qui s'est tenu du 7 au 12 janvier. Ce haut lieu mondial de l'innovation technologique a été l'occasion de présenter une nouvelle application. Il s'agit de Signatory qui permet de signer un contrat en une simple vidéo. Après vérification de l'intégrité et de l'authenticité du contrat par l'application, vous pouvez directement choisir de signer le contrat en quelques mots *via* une courte selfie-vidéo. L'application s'occupe ensuite d'informer votre interlocuteur de votre accord et d'en certifier la preuve.

Pour plus de précisions, retrouvez la présentation de Keeex dans La Jaune et la Rouge n° 724 du mois d'avril 2017